



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 44639

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des chirurgiens-dentistes quant à l'avenir de leur exercice professionnel, la qualité des soins et la difficulté d'accès à ces soins de certains patients. En effet, les praticiens sont confrontés à une mission impossible de santé publique qui est le résultat de deux états de fait contradictoires : 1/ D'une part, des obligations déontologiques qui imposent de réaliser leurs actes dans les meilleures conditions possibles de qualité, ceci impliquant un plateau technique dont le coût est en hausse constante ; 2/ D'autre part : a) en matière de soins, une nomenclature dans laquelle de nombreux actes de pratique devenus indispensables ne sont pas répertoriés. Pour les actes répertoriés, les cotations se réfèrent le plus souvent aux conditions techniques de 1960. Elles n'intègrent pas les progrès réalisés en trente-six ans. Cette situation est aggravée par une non-évolution des lettres-clé en fonction des paramètres économiques. Cette nomenclature est désuète. Elle est associée à la situation actuelle du tarif conventionnel opposable en matière de soins, lequel aboutit à des « actes sinistres » qui sont honorés en dessous de leur prix de revient ; b) en matière de prothèse, des honoraires non opposables qui, même établis avec tact et mesure en fonction des données économiques actuelles, n'en restent pas moins un obstacle pour les patients les plus démunis et induisent pour d'autres à un report d'exécution. Cette situation entraîne la faillite, la fermeture de cabinets dentaires et surtout le licenciement d'un personnel compétent, ayant suivi des études spécifiques. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir leur faire connaître les mesures envisagées pour favoriser l'accès aux soins dentaires et revaloriser les conditions de travail des chirurgiens-dentistes.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44639

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5742